

Date de dépôt : 17 décembre 2012

Pétition

concernant la situation de la psychiatrie adulte

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le Relais est une association genevoise de soutien aux proches de personnes souffrant de troubles psychiques, fondée en 1989 et reconnue d'utilité publique.

Pro Mente Sana est une association de défense des droits et intérêts des personnes souffrant de troubles psychiques qui est au bénéfice d'un contrat de prestations avec l'Etat de Genève et l'Office fédéral des assurances sociales. C'est à ce titre que nos associations entretiennent des relations étroites de partenariat avec tous les acteurs genevois de la psychiatrie adulte, partenariat qui comprend notamment :

- des rencontres régulières à Belle-Idée avec des responsables concernant l'accueil des familles dans cette institution ;
- des réunions régulières en ville avec d'autres associations concernées (patients et proches) et le Département de Psychiatrie Adulte (responsables à divers niveaux) ;
- un partenariat privilégié avec l'Equipe Mobile de Psychiatrie Adulte. Le Relais a favorisé sa création et fait partie du Comité de pilotage de cette équipe ;
- la participation d'un soignant, au sens large (médical ou psychosocial) aux groupes de soutien du Relais, chaque mois ;
- la participation de représentants des HUG aux conférences et débats que nous organisons sur différents sujets relatifs à la santé mentale ;
- interventions dans la formation, au niveau des cours postgrades, de médecins et infirmiers, ainsi que dans la formation en travail social (HETS).

Ces liens réguliers, basés sur la confiance réciproque, sont indispensables à une bonne prise en charge des patients et un bon partenariat avec les familles. C'est également fort de ces expériences, ainsi que de notre connaissance du réseau psycho-social en général, que nous devons constater avec inquiétude certaines évolutions en lien avec la psychiatrie adulte.

Départ de nombreux médecins des HUG en 2012

Cette année a vu en effet le départ de nombreux médecins et la psychiatrie a été parmi les secteurs les plus touchés : 415 médecins en onze mois dont 84 psychiatres. Des médecins expérimentés ayant occupé des postes à responsabilités se sont même « expatriés » pour devenir des responsables dans d'autres cantons (Fribourg, Valais).

Selon des informations que nous tenons de source certaine, ces départs ne peuvent pas être mis seulement sur le compte de la suppression de la clause du besoin, qui a certes joué un rôle, ou de choix individuels de carrière. Est notamment en jeu la question du « management » du personnel, qui ne semble pas toujours privilégier la concertation et la délégation des responsabilités.

D'importantes lacunes sont également à déplorer en matière de développement de la motivation et de l'encouragement, au sein de professions souvent difficiles où le côté humain, surtout en psychiatrie, est très important.

Par ailleurs, des changements importants peuvent être dommageables pour les personnes concernées par des troubles psychiques et pour leurs familles. C'est pourquoi tous ces départs inquiètent beaucoup nos associations, surtout que les liens tissés, le capital d'expériences professionnelles et humaines sera difficile et long à rétablir avec de nouvelles personnes engagées, pour autant encore qu'elles le soient.

Nouvelles mesures d'économie

Nos craintes déjà exprimées sont évidemment renforcées par les annonces qui se succèdent ces jours – on parle de 116 postes de travail supprimés en 2013 déjà – sur le nouveau plan d'économie des HUG, dont le mauvais goût de ses auteurs a voulu qu'il se nomme « per4mance ». Alors que son prédécesseur, Victoria, tout aussi malheureusement nommé, a laissé des séquelles durables au niveau de la psychiatrie, il apparaît que cette dernière ne sera pas épargnée, bien au contraire, par les nouvelles mesures. Si nous avons déjà le sentiment que ce secteur est en voie de devenir, avec les autres

formes de médecine communautaire, un parent pauvre du monde médical genevois, nous devons relever qu'une nouvelle aggravation de sa situation serait de surcroît en totale contradiction avec la planification sanitaire cantonale. Cette dernière reconnaît en effet, à juste titre, l'augmentation des besoins en matière de santé psychique. A se demander qui du Conseil d'Etat ou de Boston consultings détermine la politique sanitaire genevoise ?

Au-delà de la seule question de la prise en charge des personnes concernées par les troubles psychiques, cette politique de « santé économique » ne l'est que pour elle-même et sûrement pas pour la collectivité prise dans son ensemble. En effet, les conséquences économiques des troubles psychiques lorsqu'ils ne font pas l'objet d'un traitement adéquat sont bien supérieures aux coûts qu'ils peuvent engendrer à l'intérieur du système sanitaire – il n'est que de penser aux coûts induits par les incapacités de travail.

C'est ainsi que nous en appelons à vous, Mesdames et Messieurs les députés, pour qu'une réflexion sérieuse soit menée sur les moyens qu'il convient de donner à nos institutions pour qu'elles puissent conduire une véritable politique de santé mentale, indispensable au bon fonctionnement d'une société comme la nôtre. Et que l'on arrête enfin avec ces plans d'économies successifs, dignes des heures glorieuses de l'Union soviétique pour ce qui est de leur vision technocratique. Ceux-là n'ont pour conséquences que de déstabiliser les personnels de la santé, les soins, et partant les patients et leurs proches.

En vous remerciant par avance de porter à nos préoccupations l'attention qu'elles méritent, nous demeurons à votre entière disposition pour vous faire part plus avant de nos constats et propositions.

N.B. 2 signatures
p.a. Pro Mente Sana
M. Julien Dubouchet Corthay
Secrétaire général
40, rue des Vollandes
1207 Genève

Association Le Relais
M. Jean Dambron
Président
Maison des Associations
15, rue des Savoises
1205 Genève